

Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades  
**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes  
Séance du mardi 15 mai 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Jean Louis DEMELIN, Jean Louis LACUBE, Michel GARCIA, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc SEGUY, Jean Pierre ASTRUCH, François DELCASSO, Michel SANTANACH, Michel POUDADE, Laurent BRUNET, Yves DOURLIACH, Jean Pierre INGLES, Jean Pierre ABEL, Alain BOUSQUET, Daniel GOMES, Jean Louis SARDA, Antoine TAHOCES, Pierre BATAILLE, Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Jean Luc CARRERE (procuration à Jean Louis Sarda), Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade)

Membres n'ayant pas pris à la délibération : Michel Batllo, Francis Vidal, Jean Philippe Bonaure, Mathieu Altadill

Date de convocation : 02 mai 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

**Objet: Créations de postes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 suite à avancement de grades au titre de l'année 2018 et Modification du tableau des effectifs**

Le mardi 15 mai 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

**Le Président propose à l'Assemblée de créer les grades (postes) suivants suite à avancement de grades au titre de l'année 2018 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 :**

- adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ième</sup>,
  - agent de maîtrise principal 35/35<sup>ième</sup>,
  - adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ième</sup> : 2 postes,
  - adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ième</sup>,
  - adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 25/35<sup>ième</sup>, nomination de l'agent dans le grade avec une condition exigée : être admis à l'examen professionnel. Pour ce grade, la mise à jour du tableau des effectifs sera effective après admission à celui-ci ,
- Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018.**

**Le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes suite à ces créations de grades : remplacement du grade à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, date de nomination dans le nouveau grade.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de l'établissement à la date de ce jour,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante:

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après :

Emplois	Service	Cadres d'emplois	GRADE	Quotité	Nombre
Directeur général des services	<b>Administratif</b>	Ingénieur territorial		35/35ième	1
Chargée de projets	<b>Administratif</b>	Technicien territorial	technicien principal de 2ème classe	35/35ième	1
Agente chargée d'animation et du social	<b>Administratif</b>	Adjoint administratif	adjoint administratif territorial	16/35ième	1
Agente comptable <b>A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018</b>	<b>Administratif Avancement</b>	Adjoint administratif Au grade de :	adjoint administratif principal de 2ème classe <b>adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>35/35ième</b>	<b>1</b>
Chargée de communication- Régisseuse de recettes	<b>Administratif</b>	Adjoint administratif		35/35ième	1
Chargé(e) de communication	<b>Administratif</b>	Adjoint d'animation	adjoint territorial d'animation	35/35ième	1
Responsable du service scolaire	<b>Administratif</b>	Rédacteur	rédacteur	35/35ième	1
Agente d'accueil	<b>Administratif</b>	Adjoint administratif		35/35ième	1
Gestionnaire des ressources humaines	<b>Administratif</b>	Adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	<b>35/35ième</b>	1
Responsable des marchés publics	<b>Administratif</b>	Rédacteur	rédacteur principal de 1ère classe	35/35ième	1
Chargé de développement	<b>Administratif</b>	Attaché		35/35ième	1
Responsable du service ordures ménagères	<b>Ordures Ménagères</b>	Attaché territorial		35/35ième	1
Ambassadeur de tri	<b>Ordures Ménagères</b>	Adjoint technique		35/35ième	1
Chef d'équipe -service ordures ménagères	<b>Ordures Ménagères</b>	Agent de maîtrise	agent de maîtrise	35/35ième	1
Agent technique polyvalent de déchèteries	<b>Ordures Ménagères</b>	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	<b>Ordures Ménagères</b>	Adjoint technique	<b>adjoint technique</b>	35/35ième	<b>2</b>
Agent technique polyvalent de déchèteries <b>A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018</b>	<b>Ordures Ménagères Avancement</b>	Agent de maîtrise Au grade de :	agent de maîtrise <b>agent de maîtrise principal</b>	<b>35/35ième</b>	<b>1</b>
Agent de collecte d'ordures ménagères	<b>Ordures Ménagères</b>	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agente technique polyvalente de déchèteries	<b>Ordures Ménagères</b>	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Gestionnaire chargée de l'exploitation des déchèteries	<b>Ordures Ménagères</b>	Adjoint administratif	adjoint administratif territorial	<b>35/35ième</b>	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	<b>Ordures Ménagères</b>	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	<b>Ordures Ménagères</b>	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	<b>Ordures Ménagères</b>	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	35/35ième	1

Agent technique - mécanicien	<b>Technique</b>	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Responsable technique <b>A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018</b>	<b>Technique Avancement</b>	Adjoint technique Au grade de :	adjoint technique territorial <b>adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>35/35ième</b>	<b>1</b>
Agent technique - Responsable des pisteurs-secouristes <b>A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018</b>	<b>Technique Avancement</b>	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe <b>adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>35/35ième</b>	<b>1</b>
Gestionnaire des sentiers de randonnée <b>A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018</b>	<b>Technique Avancement</b>	Adjoint technique Au grade de :	adjoint technique territorial <b>adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>35/35ième</b>	<b>1</b>
Agent technique chargé de l'entretien des bâtiments	<b>Technique</b>	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35ième	1
Agent technique - mécanicien	<b>Technique</b>	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35ième	1
Agente chargée d'entretien des surfaces et des sentiers de randonnée <b>Condition exigée : admission examen professionnel</b>	<b>Technique Avancement</b>	Adjoint technique Au grade de :	adjoint technique territorial <b>adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>25/35ième</b>	<b>1</b>
Responsable des Infrastructures	<b>Technique</b>	Technicien territorial		35/35ième	1
<b>Coordinateur réseau médiathèques</b>	<b>Culturelle</b>	Assistant de conservation	Assistant de conservation	35/35ième	<b>1</b>
<b><u>SERVICE SCOLAIRE</u></b>					
Auxiliaire de puériculture	<b>Scolaire</b>	Auxiliaire de puériculture territorial		35/35ième	2
Directrice ASLH	<b>Scolaire</b>	Animateur territorial		35/35ième	2
Directrice adjointe ASLH	<b>Scolaire</b>	Adjoint d'animation territorial		35/35ième	1
Animatrice	<b>Scolaire</b>	Adjoint d'animation territorial		35/35ième	1
Agent d'animation	<b>Scolaire</b>	Adjoint d'animation territorial		<b>33/35ième</b>	1
Agent d'animation	<b>Scolaire</b>	Adjoint d'animation territorial		8/35ième	1
Agent d'animation	<b>Scolaire</b>	Adjoint d'animation territorial		<b>35/35ième</b>	1
Agent d'animation	<b>Scolaire</b>	Adjoint d'animation territorial		<b>35/35ième</b>	1
Agent d'animation	<b>Scolaire</b>	Adjoint d'animation territorial		32/35ième	1
Directrice de crèche	<b>Scolaire</b>	Educateur territorial de Jeunes Enfants		35/35ième	1
Agent administratif-Coordnatrice Caf	<b>Scolaire</b>	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	35/35ième	1
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	<b>Scolaire</b>	Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles	34/35ième	1

Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	25/35 <sup>ième</sup>	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	22/35 <sup>ième</sup>	1
Agent administratif, service scolaire et chargée des marchés publics	Scolaire	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	30/35 <sup>ième</sup> A, temps partiel 80% de 35/35 <sup>ième</sup>	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	24/35 <sup>ième</sup>	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	24.5/35 <sup>ième</sup> Temps partiel 70%	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	28/35 <sup>ième</sup>	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	30/35 <sup>ième</sup>	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	29/35 <sup>ième</sup>	1
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	32/35 <sup>ième</sup>	1
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	32/35 <sup>ième</sup>	2
Auxiliaire de puériculture	Scolaire	Agent social territorial	Agent social	35/35 <sup>ième</sup>	1
Auxiliaire de puériculture	Scolaire	Agent social territorial	Agent social	32/35 <sup>ième</sup>	1
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles	35/35 <sup>ième</sup>	2
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles	33.60/35 <sup>ième</sup>	1
Auxiliaire de puériculture Directrice adjointe de crèche	Scolaire	Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ième</sup>	2
Directrice de crèche	Scolaire	Educateur territorial de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35/35 <sup>ième</sup>	1

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **de créer les grades (postes) :**  
**Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ième</sup>,**  
**Agent de maîtrise principal 35/35<sup>ième</sup>,**  
**Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ième</sup> : 2 postes,**  
**Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ième</sup>,**  
**Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 25/35<sup>ième</sup>,** nomination de l'agent dans le grade avec une condition exigée : être admise à l'examen professionnel. Pour ce grade, la mise à jour du tableau des effectifs sera effective après admission à celui-ci.
- **d'adopter le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Jean Louis DEMELIN, Président

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Llagonne, le mardi 15 mai 2018

Délibération envoyée en préfecture le 16 mai 2018  
Accusé de réception le 16 mai 2018

